

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- Est établi en fin d'exercice par le Président,
- Est le bilan financier de la communauté de communes. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- Rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- Se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la communauté de Communes,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget ANNEXE Eau

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement		6 969 327.25 €
Dépenses de fonctionnement	-	5 042 089.72 €
Résultats de l'année 2023		1 927 237.53 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communautaires notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communautaires, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux réparations, aux fêtes et cérémonies, la maintenance et les honoraires et les remboursements de frais de personnel au budget principal et de la redevance assainissement au budget annexe de l'assainissement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200036499-20260427-2026-42-BF

Accusé certifié Président
Réception par le préfet : 30/04/2026

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **2 759 148.95 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de **484 449.05 €** dû notamment à des prévisions élevées de factures de fluides et de fournitures mais surtout de remboursement de la redevance assainissement, dont le montant n'est plus basé sur le facturé mais sur l'encaissé

- Fournitures non stockées EDF : 400 000 € réalisé : 352 502 €
- Fourniture petit équipement : 285 000 € réalisée : 231 565 €

Les dépenses de personnel s'élèvent à **1 515 206 €** pour l'année 2025. Elles étaient de 1 496 385 € en 2024 et de 1 354 949 € en 2023. Pour satisfaire au rappel aux droits N°4 de la Chambre Régional des comptes dans son rapport du 29/09/2023 : « *respecter sans délai, le principe d'équilibre des budgets SPIC en assurant le remboursement des charges de personnel réelles au budget principal en application des articles L.2221-1 et L.22224-2 du code général des collectivités territoriales* » la répartition des frais de personnel se fait dorénavant sur la base des dépenses réelles et induit une augmentation importante de ce chapitre.

La redevance assainissement s'élève à **239 107 €** pour l'année 2025. Elle était de 645 198 € pour l'année 2024

- **2) Les atténuation de produits (chapitre 014)**

Elles concernent exclusivement le reversement à l'Agence de l'eau des redevances de consommation d'eau et de performances des réseaux d'eau et d'eaux usées pour les exercices 2024 et 2025 et s'élèvent à **893 310 €**

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les créances irrécouvrables, les créances éteintes et les admissions en non-valeur. Ces charges s'élèvent à **360 345 €**

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **17 688 €**. Elles étaient de 25 306 € en 2024.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement des remboursements faits aux abonnés (double paiement ; erreur de relevé ; et la participation au FUL 2025 pour un montant de **89 636 €**.

- **6) Les provisions (chapitre 68)**

Elles concernent exclusivement des provisions pour risques de dépréciations d'actifs et s'élèvent à **133 906 €**

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	1 364 048	1 575 390	1 243 942	-331 448
011	Charges de personnel	1 354 949	1 496 385	1 515 207	18 821
014	Atténuation de produits	682 330	788 504	893 310	104 806
65	Autres charges de gestion courante	715 820	29 528	360 345	330 817
66	Charges financières	32 566	25 306	17 688	-7 618
67	Charges exceptionnelles	11 525	98 169	89 636	-8 532
68	Provisions pour risques	328 044	107 733	133 906	26 173
	Total des dépenses	4 489 281	4 121 015	4 254 034	133 019

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les vente de produits
- Les produits exceptionnels
- Les reprise sur provisions

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

40003 – CA 2025

- La vente d'eau : 3 805 715 €
- Les redevances Agence de l'eau : 533 510 € (Pollution domestique, modernisation des réseaux, prélèvement ressource en eau)
- La redevance assainissement : 684 911 €
- Les prestations annexes (inscriptions, frais d'ouvertures, travaux) : 295 300 €

2) Les recettes exceptionnelles (77)

Elles concernent exclusivement des excédents de versements et des avoirs pour un montant de 39 862 €

3) Produits divers (75)

Il s'agit d'un remboursement de la société bureau vallée de 369 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 143 702	940 121	1 188 040	247 919
013	Atténuation de charges				0
70	Produits des services	3 860 133	4 698 005	5 319 437	621 432
75	Autres produits		3 942	369	-3 573
77	Produits exceptionnels	19 243	25 276	39 862	14 586
78	Reprise sur provisions	701 349			0
Total		5 724 428	5 667 344	6 547 708	880 364

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement		941 984.12€
Dépenses d'investissement	-	1 208 014.07 €
Résultats de l'année 2025	-	266 029.95 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2024

001 Solde d'exécution 2024 : 1 156 365.16 €

Solde à reporter au budget primitif 2025 : 890 335.24 €

c) Solde des restes à réaliser : 171 408.11 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 161 396 € en 2025.

Pour mémoire, la communauté de communes a un emprunt contracté, à taux fixe, auprès de

- Caisse d'épargne : taux fixe : 5.48% fini le 25/02/2029

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **268 870.41 €**.

- **2) Chapitres 20, 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- L'acquisition de matériel : 284 346 €
- L'AP/Cp remise à niveau (étanchéités des réservoirs – Chloration automatique) : 30 090 €
- Travaux courants 329 299 €
- Schéma directeur AEP : 25 372 €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

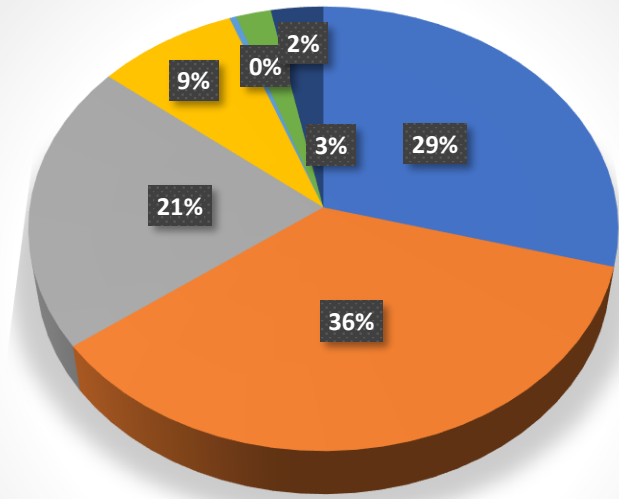
Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 098 349 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 145 017.20 €**
- Il s'agit des subventions d'investissement reçues (chapitre 13) qui émanent principalement de la CDC et de l'Agence de l'eau
- De notre excédent d'investissement 2024 : **1 156 365 €**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **788 055 €**

III. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

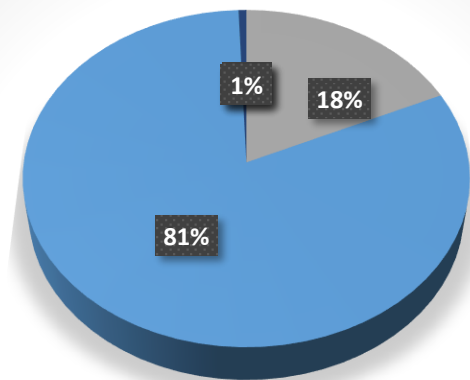
3. Les données synthétiques du compte financier unique – Récapitulation

DEPENSES REELLES 2025

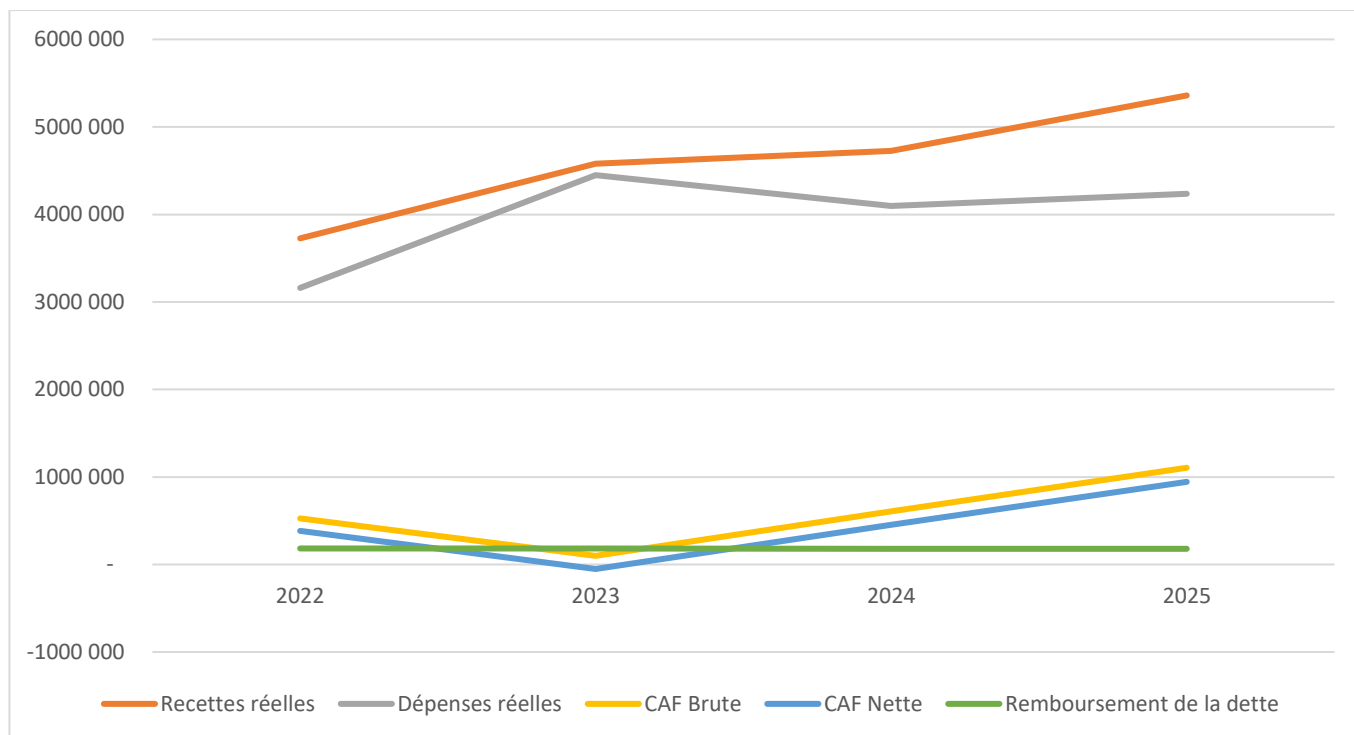


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Provisions pour risques

RECETTES REELLES 2025



- 013 Atténuation de charges
- R002 Excédent de fonctionnement reporté
- 75 Autres produits
- 70 Produits des services
- 78 Reprise sur provisions
- 77 Produits exceptionnels



Date	Capital restant dû	Amortissement	Intérêts
25/02/2026	268 870,41	19 036,25	3 683,52
25/05/2026	249 834,16	19 297,04	3 422,73
25/08/2026	230 537,12	19 561,41	3 158,36
25/11/2026	210 975,71	19 829,40	2 890,37
25/02/2027	191 146,31	20 101,07	2 618,70
25/05/2027	171 045,24	20 376,45	2 343,32
25/08/2027	150 668,79	20 655,61	2 064,16
25/11/2027	130 013,18	20 938,59	1 781,18
25/02/2028	109 074,59	21 225,45	1 494,32
25/05/2028	87 849,14	21 516,24	1 203,53
25/08/2028	66 332,90	21 811,01	908,76
25/11/2028	44 521,89	22 109,82	609,95
25/02/2029	22 412,07	22 412,07	307,70
	1 933 281,51	268 870,41	202 823,42